



PAR COURRIEL

Québec, le 24 mars 2023

Objet : Demande d'accès n° 2023-02-060 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 février dernier, concernant le certificat d'autorisation de Gazon Savard pour la plateforme de compostage.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 10 décembre 2010, 2 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Daquin Douglas Ngankam, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel Daquin.NGANKAM@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 3

Saguenay, le 10 décembre 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Gazon Savard Saguenay inc.
3478, rang St-Paul
Chicoutimi (Québec) G7H 5B3

N/Réf. : 7510-02-01-0212100
400771999

Objet : Compostage de matières résiduelles et fertilisantes

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 13 juillet 2009, reçue le 21 juillet 2009 et complétée le 23 novembre 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Compostage de matières putrescibles et fertilisantes sur la plateforme N° 2 pour un volume maximal ne dépassant pas en tout temps 27 000 m³ (incluant les matières à composter et les intrants carbonés), sur une superficie de 23-24
- Compostage de matières putrescibles et fertilisantes sur la plateforme N° 3 pour un volume maximal ne dépassant pas en tout temps 20 000 m³ (incluant les matières à composter et les intrants carbonés), sur une superficie de 23-24

Le projet est localisé sur les lots 21, rang VIII S.O.C.S. (structure # 2) ainsi que 22A et 22B, rang VIII S.O.C.S. (structure # 3), cadastre de la paroisse de Chicoutimi, ville de Saguenay.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre à M. Dominique Gagnon intitulée « *Demande de certificat d'autorisation pour les structures 2 et 3* », Gazon Savard Saguenay inc., signée par M^{me} Marcelle Tremblay, le 13 juillet 2009, 1 page et 2 documents en annexe;

- Lettre à M. Dominique Gagnon intitulée « Réponse à la demande d'information du 9 septembre 2009 (compostage de matières résiduelles : demande de certificat d'autorisation », Gazon Savard Saguenay inc., signée par M^{me} Marcelle Tremblay, le 28 septembre 2009, 6 pages;
- Lettre à M^{me} Lisa Gauthier intitulée « Réponse à la demande d'information du 18 janvier 2010 (compostage de matières résiduelles), Gazon Savard Saguenay inc., signée par M^{me} Marcelle Tremblay, le 15 juin 2010, 4 pages;
- Document transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 30 septembre 2010 et intitulé « Rapport dispersion des odeurs pour les installations de compostage de Gazon Savard Saguenay inc. – Rev #1 – Août 2010 », Consumaj, août 2010 – 27 pages et 3 annexes;
- Courriel transmis à M^{me} Lisa Gauthier le 30 septembre 2010 par M^{me} Marcelle Tremblay intitulé « Formulaire bruit », Gazon Savard Saguenay inc., un document en annexe;
- Courriel transmis à M^{me} Lisa Gauthier le 12 octobre 2010 par M^{me} Marcelle Tremblay intitulé « Catégories d'odeurs boues municipales Saguenay », Gazon Savard Saguenay inc., un document en annexe.
- Lettre à M^{me} Lisa Gauthier intitulée « Réponse à la demande d'information du 12 octobre 2010 (compostage de matières résiduelles) », Gazon Savard Saguenay inc., le 14 octobre 2010, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Édith Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean

ÉT/LG/md

Analysé et recommandé par :



Coordonnateur :